

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 11	<b>Séance du 07 juin 2018</b>
<b>Présents :</b> 10	L'an deux mille dix-huit et le sept juin à 19h30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la mairie, sous la présidence de Madame Marie RONDWASSER
<b>Votants :</b> 10	<b>Sont présents:</b> Marie RONDWASSER, Francis LERE, Yannick PINON, Nadine GOUGUE, Françoise EBRARD, Sylvie GIRAUD, Francis GAULUET, Alain FONTENAY, Muriel TROCHET, Bertrand HARS
	<b>Représentés:</b>
	<b>Excuses:</b> Michel LANDREAU
	<b>Secrétaire de séance:</b> Nadine GOUGUE

**Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2018 :**

Le maire indique aux membres du conseil municipal que le procès-verbal de la dernière séance vient d'être réalisé avec le secrétaire de séance, qu'il n'a donc pu être diffusé aux élus et qu'il sera approuvé à la prochaine séance.

**Décisions du maire :**

Le maire donne connaissance de l'état des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le conseil municipal et indique que l'état figurera en fin de procès-verbal de la présente séance.

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter en point 2 l'approbation d'un avenant au marché public de travaux pour la réhabilitation de l'immeuble 3 rue Paul Bernier. Le conseil municipal donne son accord.

**Objet: 1/ DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNE - 2018 27**

Le maire rappelle l'inscription budgétaire sur l'exercice 2018 de l'opération n° 185 "réserves foncières" à hauteur de 5000 euros, correspondant à l'achat des parcelles contiguës à l'immeuble 3 rue Paul Bernier (4500 euros) et aux frais notariés (estimés à 500 euros).

L'acte de vente vient d'être envoyé en mairie ainsi que la note de frais établie au nom de l'étude notariale FRAPPAT-LAURILLOT à Loches. Il s'avère que les frais notariés sont supérieurs à l'estimation, s'élevant à 651 euros et nécessitant l'inscription de crédits supplémentaires. Le maire propose au conseil municipal de prendre la décision modificative suivante :

DEBIT	CREDIT
article 022 : - 151,00 €	article 2111-185 : + 151,00 €
article 023 : + 151,00 €	article 021 : + 151,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le virement de crédits proposé ci-dessus, à l'unanimité.

**Objet: 2/ AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DE L'IMMEUBLE SIS 3 RUE PAUL BERNIER - 2018 28**

Le maire rappelle que les travaux de réhabilitation de l'immeuble 3 rue Paul Bernier ont fait l'objet d'une consultation et que les marchés publics ont été attribués par délibération du 22 juin 2017.

Le maire indique qu'au fur-et-à-mesure de l'état d'avancement et des réunions de chantier coordonnées par le maître d'oeuvre, il s'avère nécessaire d'ajuster certains lots par voie d'avenant et précise que les membres de la commission bâtiments ont validé la modification à apporter aux marchés.

Le maire indique que l'avenant concerné précisera la nature des modifications à apporter et qu'il sera dûment justifié et donne le récapitulatif suivant :

n° et intitulé du lot	nom et adresse de l'entreprise attributaire	montant total en € H.T. de l'avenant	montant total en € TTC de l'avenant
avenant n° 2 lot n° 01 - V.R.D.	SAS VERNAT TP La Chapellerie 37240 LIGUEIL	- 499,15	- 598,98
	<b>TOTAL :</b>	- 499,15	- 598,98

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer l'avenant au marché de travaux pour la réhabilitation de l'immeuble sis 3 rue Paul Bernier pour le lot et avec l'entreprise, dans les conditions exposées ci-dessus ;
- dit que les sommes seront réparties sur l'opération n° 181 pour les accès VRD.

**Après un tour de table - le Conseil :**

- organise la prochaine inauguration de l'immeuble 3 rue Paul Bernier, le samedi 23 juin 2018 à 10h30, en présence des financeurs, des entreprises, de la population (invitations envoyées, exposition photos sur grilles, point financier des travaux et subventions et reste à charge de la commune... pot d'inauguration, décoration du site) ;
  - rappelle l'organisation du prochain conseil municipal le vendredi 29 juin 2018 à la Maison des Jeunes, suivi du repas de l'équipe municipale ;
  - demande, dès son parfait achèvement et nettoyage, la prise de photographies du logement pour mettre en ligne l'annonce de sa mise en location ; un dossier sera à retirer en mairie par les demandeurs ;
  - est informé de la constitution des trois dossiers d'autorisation de travaux et des notices d'accessibilité et de sécurité pour la mise en accessibilité des E.R.P. (école, salle polyvalente, toilettes publiques) et de l'envoi hier aux services devant être consultés (DDT et SDIS 37) ; il est indiqué que le plan bar de la salle polyvalente devra également être baissé pour les personnes à mobilité réduite ;
  - évoque la rencontre ce matin avec Mr GASSER pour les dossiers ayant fait l'objet d'une demande d'inscription au titre du CRST ;
  - fait part de la demande d'un particulier limitrophe de faire broyer un fossé ; celui-ci étant privé, la commune n'interviendra pas ;
  - évoque la tenue du prochain bureau de vote des élections européennes dans le local associatif 3 rue Paul Bernier, une démarche sera entreprise auprès de la Préfecture ;
- La séance est levée à 20h05.

lu et approuvé,  
le secrétaire de séance,  
Nadine GOUGUÉ



**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 ET L.2122-23 DU C.G.C.T. ET DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL (délibération n° 2014-08-4 du 19 juin 2014 modifiée par la délibération n° 2014-09-4 du 10 juillet 2014**

17 mai 2018

signature d'un devis de prestations pour les travaux d'aménagement de voirie au-devant du 3 rue Paul Bernier  
GROUPE VERNAT, Loches

4 816,86 € TTC